Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-200054724-20261106-DE2026_0152-DE

Membres en exercice : 29
Membres présents : 24
Membres votants : 29

Le 6 novembre 2026 à dix-huit heures, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Florent LARDIC, maire.
Envoi de la convocation le : 30 octobre 2026 Publication de la convocation le : 30 octobre 2026

Etaient présents :
M. Florent LARDIC, Mme Carine THOMAS, M. Thierry COUPELANT, Mme Sandrine PAUL, Mme Nadine JUDE, M. Christian NEVEU, Mme Armelle BRARD, M. Yves MIOSSEC, M. Marc ARZEL, M. Michel VAN PRAET, M. Georges CASTEL, Mme Malika REDAOUIA, M. Laurent FAURE, M. Thierry CAPRON, Mme Linda RIOU, Mme Frédérique TAPON, Mme Adélie CASTEL, Mme Corinne BRIANT, M. Philippe LAPORTE, Mme Corinne LE MOENNER, M. Guy LANCOU, M. Pascal MENDILI, M. Grégoire DIRSON, Mme Nathalie DE NEVE

Etaient absents :
M. Jean-Yves MORVAN a donné procuration à Mme Carine THOMAS
Mme Danièle PRIOL-THOMAS a donné procuration à M. Michel VAN PRAET
M. Paul LADMIRAULT a donné procuration à M. Yves MIOSSEC
Mme Sophie PREUNEL a donné procuration à Mme Frédérique TAPON
M. Jérémy CLOAREC a donné procuration à M. Marc ARZEL

Quorum : atteint
Secrétaire de séance : M. Michel VAN PRAET
Date de transmission au contrôle de légalité : 12 NOV. 2026
Date de publication : 12 NOV. 2026

Délibération n° 2026-152 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2026
Rapporteur : M. Florent LARDIC

Monsieur le Maire soumet le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2026 à l'approbation des conseillers municipaux.
Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce procès-verbal avant son adoption définitive.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
Article unique : D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2026

Ainsi délibéré lesdits jour, mois et an,

Le maire,
Florent LARDIC

MAIRIE D'AUDIERNE (FINISTERE)

Le Secrétaire de séance,
Michel VAN PRAET

HOTEL DE VILLE
12, QUAI JEAN JAURES – 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 08 47
Courriel : accueil.audierne@audierne.bzh

MAIRIE ANNEXE
3, RUE SURCOUF - ESQUIBIEN - 29770 AUDIERNE
TEL : 02 98 70 02.76
www.audierne.bzh